



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL037

Date de convocation : 30 mars 2018
Affichage du compte-rendu : 12 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : SUBVENTIONS 2018

L'an deux mille dix huit, le cinq avril à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Danièle POTIRON.

Présents : Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Gérard POTIRON), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Danièle POTIRON), Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Guy PENDARIES)

Excusés / absents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Claude COLIN, Eddie BREVALLE, Alain LEGRAS, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Céline BARIOZ

Rapporteur : Danièle POTIRON

Pour mémoire, par délibérations du 8 février 2018, le conseil municipal a voté le Budget Primitif 2018, ainsi que la majeure partie des subventions 2018.

Au vu des demandes de subvention du Comité des Fêtes, de la Fondation Richard, de Ludo langue et de la Grande gueule, il est proposé au conseil municipal d'attribuer à ces associations les sommes suivantes :

IMPUTATION BUDGETAIRE	ASSOCIATIONS	MONTANT (en €)
65 024 6574	Comité des Fêtes	7,000.00 €
65 20 6574	Fondation Richard	300.00 €
65 33 6574	Ludo langue	1,500.00 €
65 33 6574	La grande gueule	800.00 €
	TOTAL	9,600.00 €

Les crédits nécessaires ont déjà été prévus au Budget Primitif 2018 voté le 8 février 2018.

En conséquence, après avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement du montant des subventions précisées ci-dessus ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents utiles pour ce faire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au Budget 2018 au chapitre 65 compte 6574.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.